



Suis- propriétaire à 100% aujourd'hui?

Par BARBOTIN

Bonjour,

Une attestation notariale et l'accord de mon banquier ainsi que celui de mon ex-compagne suffisent-ils pour me rendre à 100% propriétaire de ma maison aujourd'hui

En Octobre 2006 avec ma compagne nous avons acheter à parts égales une maison (186.000euros) j'ai toujours payé seul toutes les factures et le crédit immobilier (comptes non joints). Séparés en Septembre 2009.

Il reste 182.000euros à rembourser le pavillon est estimé à 180.000 euros Ma compagne atteste par écrit de se désolidarité du pavillon, devant notaire.

J'ai en ma possession l'acte de propriété notarial en date de 2006 au deux noms,aujourd'hui en ajoutant l'attestation notariale et le nouvel échéancier bancaire, suis-je a 100% propriétaire et en cas de décès mes deux enfants sont-ils les seuls héritiers. Ou faut-il repasser seul devant le notaire pour un nouveau titre de propriété? si tel est le cas combien vais-je devoir déboursé?. Merci de votre réponse!

Par amatjuris

bjr,
une mutation immobilière (acte notarié) est nécessaire pour que vous soyez propriétaire en totalité.

il ne faut mélanger le financier (le crédit) et le foncier (ce qui prévu à l'acte de vente) seul l'aspect foncier est concerné pour savoir qui est propriétaire.

votre compagne doit vous vendre sa part.

cdt